

LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la **collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement**. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la **reconnaissance des responsabilités respectives**, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Partenariat dans un climat de confiance et de dialogue. Désir d'écoute et de communication.
- Postulat de confiance. Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- Accueil et prise en compte personnalisés de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires, ainsi que sur les propositions, les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi, d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.
- Communications régulières.

DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX ENGAGÉS ET PARTENAIRES

Les représentants légaux s'engagent à maintenir une collaboration avec les différents acteurs de l'établissement et à tout mettre en œuvre pour suivre et favoriser l'évolution de l'élève dans l'établissement. Cela implique le suivi régulier de l'élève : signatures des documents, consultation des bulletins, participation aux réunions de parents, aux entretiens individuels, aux suivis spécialisés demandés par l'équipe pédagogique.

Les représentants légaux s'engagent à vivre une relation de partenariat avec l'équipe de l'établissement, à respecter les membres de la communauté éducative, à ne pas les dénigrer, ne pas user de la violence sous quelque forme que ce soit et envers quelque interlocuteur que ce soit.

L'ÉLÈVE AU COEUR D'UNE CORESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE

L'élève est le premier acteur de sa scolarité et le premier responsable de sa réussite. Il a des droits et des devoirs. Il apprend chaque jour, notamment de ses erreurs, mais il est responsable de ses actes. Ses parents, ses professeurs et éducateurs de vie scolaire l'accompagnent chaque jour pour grandir, s'épanouir et vivre au mieux ses années collège et son apprentissage de la vie.

Ainsi prennent toute leur importance :

- La collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- La collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des jeunes : engagement dans la vie collective et respect des règles communes.

Ainsi les élèves s'engagent à respecter le règlement ; les parents acceptent ce règlement et sa mise en application, jusqu'aux mesures que le collège pourra être amené à prendre et s'engagent à accompagner le jeune dans la compréhension de celui-ci et son application.

Cette Charte Educative de Confiance constitue un essentiel de la réussite des jeunes qui sont confiés à l'établissement et de la relation parents-collège telle que nous la concevons à St-Joseph Janzé.

Le non-respect d'un des points cités ici pourrait amener, après échanges autour de ce point, à une rupture du contrat de scolarisation, et ce à tout moment de l'année.

A. GIBOIRE
Chef d'Établissement